

Résolution sur les avenues de coopération internationale en matière de changements climatiques

Visioconférence | 19-29 janvier 2021

- SE RÉFÉRANT** au rapport intitulé *Les avenues de coopération internationale en matière de changements climatiques*, examiné lors des réunions de la Commission de la coopération et du développement de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) tenues à Abidjan (Côte d'Ivoire) en juillet 2019 et en visioconférence en juin 2020;
- RAPPELANT** que la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère continue de croître, avec pour effet d'entraîner des dérèglements climatiques importants partout sur la planète;
- RÉITÉRANT** l'importance de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre afin de stabiliser la hausse de la température mondiale et le besoin de s'adapter aux changements climatiques actuels et à venir;
- NOTANT** que les pays en développement sont particulièrement vulnérables aux perturbations climatiques;
- RECONNAISSANT** les objectifs de l'*Accord de Paris* sur le climat visant à contenir la hausse de la température globale nettement en dessous de 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels et tout mettre en œuvre afin de limiter celle-ci à 1,5 degré Celsius;
- RECONNAISSANT** les objectifs de développement durable 2015-2030 adoptés par les États membres des Nations Unies, qui incluent la lutte contre les changements climatiques, le déploiement d'énergie propre et abordable, le développement de villes et communautés durables et l'égalité des genres;
- SOULIGNANT** que la coopération entre les pays développés et ceux en développement est essentielle pour respecter l'*Accord de Paris* sur le climat et atteindre les objectifs de développement durable;
- RECONNAISSANT** que le soutien financier aux pays en développement est nécessaire afin d'aider les pays en développement à s'adapter aux changements climatiques et à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre;
- SOULIGNANT** que les projets de développement international en matière de climat doivent reconnaître l'importance de l'égalité entre les genres et favoriser la participation des filles et des femmes;

- RECONNAISSANT** que la coopération en matière de transferts technologiques permet d'accélérer la transition vers des énergies à faibles émissions carboniques, de déployer des technologies favorisant l'efficacité énergétique et d'améliorer la résilience climatique;
- RECONNAISSANT** que l'échange de renseignements et de bonnes pratiques facilite l'adoption de mesures de lutte contre les changements climatiques et la mise en œuvre de mesures d'adaptation;
- RECONNAISSANT** que le renforcement du soutien technique et des dispositifs institutionnels facilite la mise en œuvre de l'*Accord de Paris* sur le climat;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie en visioconférence du 19 au 29 janvier 2021, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement :

- AFFIRME** qu'il est essentiel de renforcer la coopération internationale en matière de changements climatiques;
- SOUTIENT** qu'une telle coopération doit passer par un ensemble d'actions concrètes qui incluent, entre autres, la croissance de l'aide financière pour les pays en développement, le renforcement des transferts technologiques, l'échange de renseignements et de bonnes pratiques et le soutien technique aux pays en développement;
- DEMANDE** aux parlementaires d'utiliser les pouvoirs qui sont à leur disposition afin de poursuivre et d'accroître la coopération internationale en matière de changements climatiques;
- APPELLE** les parlementaires des pays développés à appuyer les efforts des pays en développement visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à amoindrir l'impact des changements climatiques.